

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire met en place au 1^{er} juillet 2010
sa plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires.

La plateforme regroupe un secrétariat, des infirmières et des médecins inspecteurs de santé publique chargés de la gestion des dossiers de veille sanitaire (maladies à déclaration obligatoire, infections nosocomiales, situations épidémiques, les personnels de la CIRE des Pays de la Loire pour l'évaluation des situations sanitaires et d'expertise).

A compter de cette date, vous pourrez signaler les évènements sanitaires et urgences sanitaires.

Ces signalements concernent:

- les maladies à déclaration obligatoire, les infections nosocomiales, les situations épidémiques

Les coordonnées du centre de réception et de régulation des signaux :

Téléphone : 0800 277 303 (numéro vert)

Télécopie : 02 40 12 80 97

Courriel : ars-pdl-alerte@ars.sante.fr

Adresse postale : Département de veille et sécurité sanitaires
ARS des Pays de la Loire
Maison de l'Administration Nouvelle
Rue René Viviani
CS 56233
44262 NANTES CEDEX 02



Le centre de réception est ouvert de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi

En cas d'urgence, en dehors de ses heures d'ouverture ainsi que les week-end et jours fériés, appelez le numéro vert. Votre appel sera orienté vers le cadre d'astreinte de votre département.

Merci de bien vouloir diffuser cette nouvelle consigne de veille **auprès de** vos collaborateurs.